



Questionnaire destiné aux candidat(e)s aux élections municipales 2026

En tant que candidat(e) à la mairie de votre commune, vous engagez-vous à :

- 1 Demander en CDC de reprendre l'étude qui avait été menée sur les digues, afin d'en corriger les approximations ayant conduit au vote de non reconnaissance des digues en juin 2023. **OUI**
- 2 Étudier avec les associations Aquaterra Aquitaine et l'ASA des Palus de Terrefort les solutions possibles pour permettre aux riverains de conserver le droit d'entretenir leurs digues, comme ils l'ont toujours fait, et organiser avec eux la défense des voies et biens communaux. **PARTIELLEMENT**
- 3 Tout mettre en œuvre pour protéger les habitants des risques d'inondations (révision du PPRI pour permettre l'accès au fonds Bamier, déclarations auprès de la préfecture et autres démarches). **OUI**
- 4 Demander régulièrement des comptes rendus et résultats obtenus, notamment au regard de l'article 2 des statuts du syndicat du Moron définissant ses objets et compétences, et notamment : « l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau. » **OUI**
- 5 Entretien le réseau des fossés de la commune en coordination avec les associations et les propriétaires afin de permettre l'écoulement des eaux et de préserver les voies et équipements communaux. **OUI**
- 6 Accepter la diffusion de vos réponses aux adhérents de nos associations et à vos citoyens. **OUI**

Réponse attendue : Oui / Non / Partiellement – avec précisions libres.

Michel VILATTE

liste BIEN VIVRE A SAINT-ANDRÉ

le 28/02/2026